

Secrétariat général Direction des examens et concours

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine Rectrice de l'académie de Bordeaux Chancelière des universités

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 9 mars 2004, du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Le jury de la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ » - session 2023 - est composé comme suit :

Président :

Olivier MASSÉ, IA-IPR de lettres

Membres:

Yannick CARIOU, Enseignant de lettres classiques, CLG Jean Zay – Cenon Julie ROUSSEL, Enseignante de lettres classiques, LGT Nicolas Brémontier - Bordeaux

ARTICLE 2:

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20 janvier 2023

Pour la Rectrice et par délégation Le Secrétaire Général Pour le Secrétaire Général Le Directeur des examens et concours Olivier HARMEL